



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

Mardi 28 juin 2022

- La feuille de route du bassin pour les 6 ans à venir
- Des objectifs ambitieux pour les milieux aquatiques
- Des orientations structurantes pour la politique de l'eau
- Des orientations à **décliner localement** dans la concertation :

- Dans les travaux, opérations et activités menés sur le terrain
- A travers les outils des collectivités et de l'Etat



Geo.eau-seine-normandie.fr



- Des mesures déclinées par cours d'eau, nappe... pour atteindre les objectifs

Rappel du calendrier

- 14 octobre 2020 : adoption du projet de SDAGE à la majorité du Comité de bassin
- Janvier 2021 : avis de l'autorité environnementale
- 1^{er} mars → 1^{er} septembre 2021 : consultation du public et des assemblées, **forum territoriaux**
- Octobre-novembre 2021 : intégration des contributions dans nouvelle version
- 10 février 2022 : commission permanente programme et prospective
- 4 mars 2022 : réunion d'information CB
- 23 mars 2022 : comité de bassin – adoption SDAGE et avis favorable PDM

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation

Améliorer les milieux aquatiques et la ressource en eau : de nombreux co-bénéfices

Sécurité et pérennité

Gestion des canicules, des
Ruissellements/Inondations/
coulées de boues
Usages équitables
Autonomie des territoires
Sécurité juridique

Economique

Economies réalisées en termes
d'installation et d'entretien
Attractivité, paysage
Développement du territoire



Santé

Eau de qualité (alimentation en eau
potable, baignade ...)
Baisse des substances dangereuses
Équilibres des nutriments
Santé environnementale

Bien-être et cadre de vie

Végétalisation de l'espace : santé
mentale et physique
Lieu de ressourcement

Les objectifs phares du SDAGE

- **52%** de masses d'eau **cours d'eau en bon état écologique** à 2027
- **32%** des masses d'eau **souterraine** en bon état à 2027
- **Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux pesticides** : eau potable, eutrophisation marine
- **Restaurer la continuité écologique** des cours d'eau du bassin
- **Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires**

Le SDAGE s'inscrit dans un rapport de compatibilité et ne crée pas de droit

Des **leviers** : les SAGE, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme
et une condition de réussite : la **concertation locale**

Le SDAGE **fixe des objectifs** et expose les meilleurs moyens de les atteindre, en laissant **toute latitude aux acteurs visés** pour identifier les plus adaptés à mettre en œuvre

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation

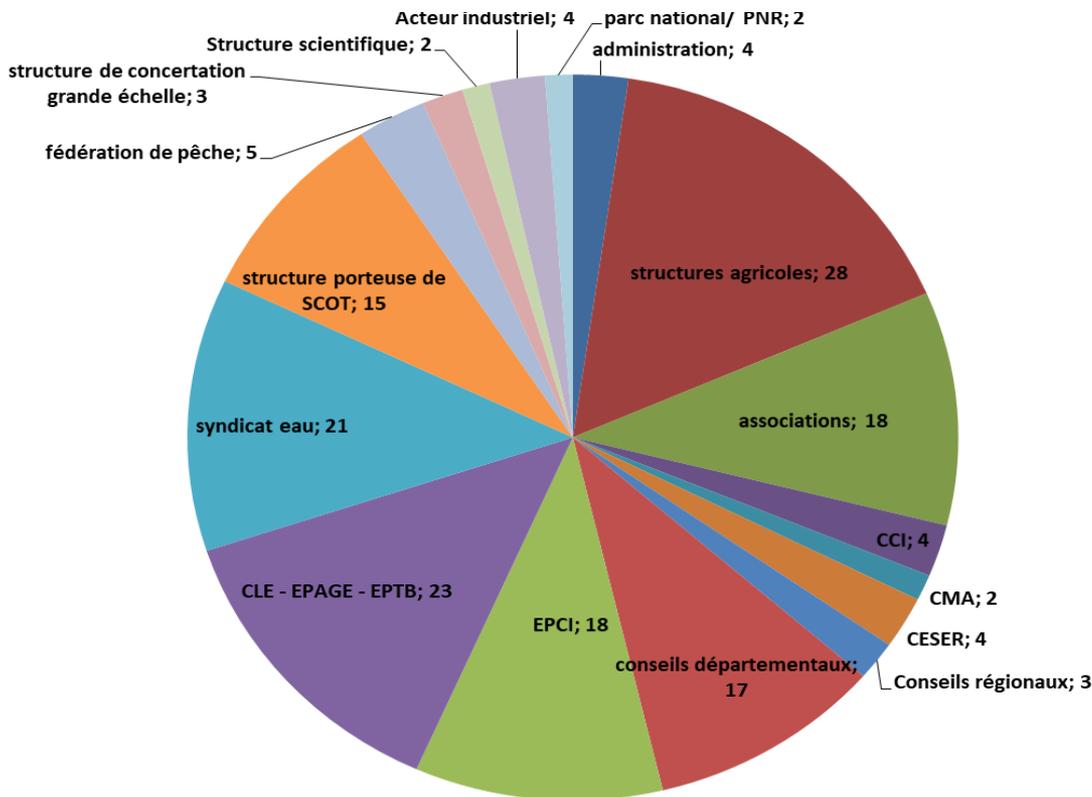
Participation aux consultations

Plateforme de présentation du SDAGE/mise en ligne d'un questionnaire pour le public, sollicitation des assemblées

Plus de 900 réponses du public

Questions fermées & plus de 1300 commentaires libres

173 retours des assemblées et acteurs de l'eau avec
~1600 observations précises



Réponses **majoritairement** dans le sens d'un **renforcement / compléments / maintien** plutôt que dans le sens d'une remise en cause du projet

Thématiques les plus abordées : protection des captages, gestion à la source des eaux pluviales, préservation des milieux aquatiques et humides + PDM

Règles de prise en compte :

Analyse de la jurisprudence	Règles fixées par le CB
Ne pas modifier en dehors des contributions de la consultation et des modifications	Pas de remise en cause des compromis explicitement validés par la C3P dans la préparation du projet de SDAGE
Ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet	Pas de recul environnemental
Rester en adéquation avec les objectifs sur projet	

➔ ~200 paragraphes modifiés

Type d'observations *ayant induit une modification dans le SDAGE*

- **Précisions utiles**
- **Clarification de l'acteur visé par la recommandation**
- **Autres modifications importantes mais non substantielles comme :**
 - Modification de liste des points de prélèvements sensibles, sur la base de données complémentaires transmises par les collectivités

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation



- Des objectifs partagés par une majorité de répondants
- Des précisions sur les liens entre SDAGE et SAGE et entre SAGE et documents d'urbanisme

Rappel :

- Chapitre 1 : Objet, portée juridique (compatibilité), procédure d'élaboration
- Chapitre 2 : progrès accomplis depuis le dernier cycle
- Chapitre 3 : quels projets pour 2027 et à plus long terme ?
- Chapitre 4 : objectifs en termes de proportion de masses d'eau en bon état, en dérogation d'objectif, de réduction des substances, de cibles sur les nitrates, de débits d'étiage
- Chapitre 5 : orientations et dispositions

Connaitre, protéger, et restaurer les zones humides



Evolutions :

- Vérification terminologie milieux humides /zones humides
- Une même surface de compensation n'est pas comptabilisée pour plusieurs projets détruisant une zone humide

Reconnecter lit mineur/majeur, favoriser la circulation de l'eau, sédiments, poissons



Evolutions :

- Précisions sur la finalité du taux d'étagement
- Précisions concernant les passes à poissons (montaison/dévalaison)
- prise en compte de l'évolution législative relative à la restauration de la continuité écologique

Protéger les aires d'alimentation de captage



Evolutions :

- Vérifications de la rédaction et adaptation sur les **compétences de collectivités**
- Rappel de références réglementaires sur les usages des sols
- Suppression de la référence à la liste des **cultures bas niveau d'intrants**

Réduire les pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin



Evolutions :

- Ajouts de **leviers** (baux ruraux environnementaux, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAEN), aménagements fonciers, sensibilisation pour soutenir l'élevage à l'herbe)
- Des propositions de compléments sur les leviers à mobiliser pour préserver les prairies

Privilégier la réduction à la source des micropolluants



Evolutions :

- Reformulation de la référence à un texte réglementaire

Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la désimperméabilisation



Evolutions :

- Clarification sur la **compensation de l'imperméabilisation**
- Ajustements de rédaction pour préciser les possibilités des documents d'urbanisme
- Reformulation de dispositions visant à favoriser l'infiltration des pluies courantes

OF 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

Accroître l'infiltration & limiter les ruissellements



Evolutions :

- Ajout de références de bonnes pratiques forestières pour limiter l'érosion
- Incitation à s'appuyer sur le levier **baignade en site naturel**

OF 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

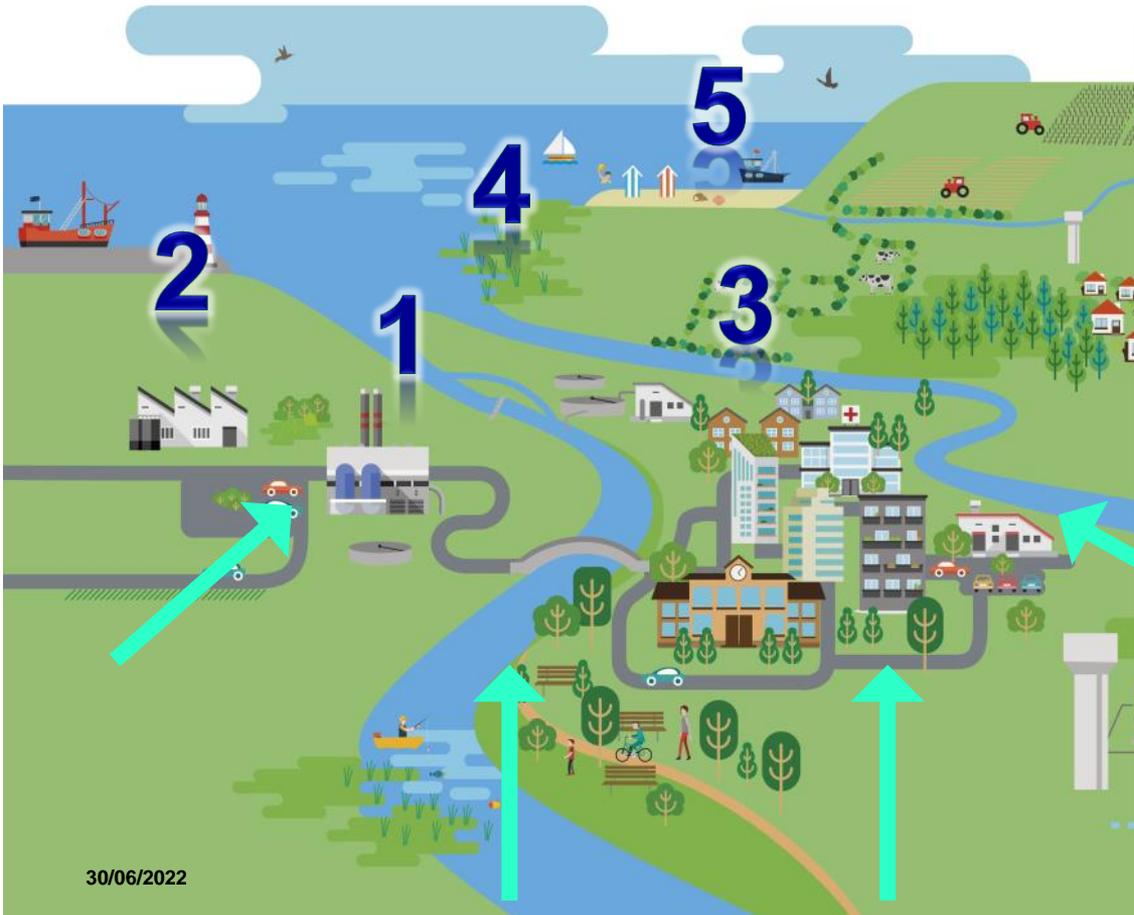
Limiter les prélèvements



Evolutions :

- Clarifications sur le fait de **prioriser les économies d'eau** avant d'envisager la création de retenues de substitution
- **Priorité de destination de l'eau d'irrigation aux cultures alimentaires agroécologiques**
- **Suppression des précisions sur les périodes de prélèvement pour remplissage retenues : à déterminer localement**

OF 5: Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter face au dérèglement climatique



OF 5: Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



Réduire les rejets directs de contaminants

Ajustement de rédaction sur la gestion des sédiments de dragage : évaluation de l'impact de l'immersion, valorisation à terre



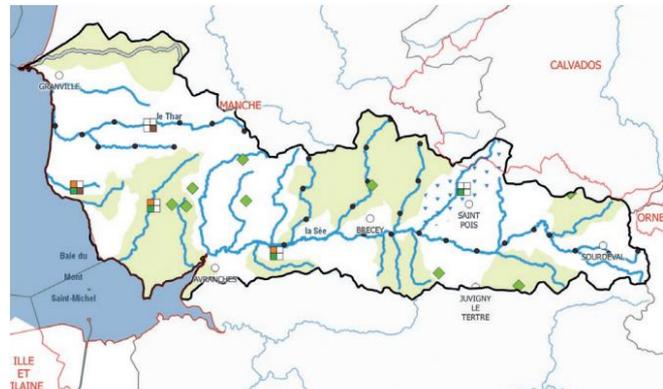
S'adapter face au dérèglement climatique

Prise en compte des apports de la loi Climat et résilience sur la **stratégie de gestion intégrée du trait de côte**

1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter face au dérèglement climatique



- Des mesures proportionnées à l'atteinte des objectifs, en fonction de l'ampleur des efforts à faire et de la difficulté technique et financière
- 80 fiches par unité hydrographique
- 6,2 milliards d'euros d'investissements



Evolutions :

- Ajustements des informations sur les UH
- Ajout ou suppression de mesures



MERCI DE VOTRE ATTENTION